

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR19.20PR**

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 470'000.- pour la mise en place des premières mesures du plan directeur de la mobilité douce, le rapport sur le postulat de Madame la Conseillère communale Laurence Balet du 4 décembre 2008 « Circulation à vélos en ville - fiche A10/A15/F05/G05/G09 », le rapport sur le postulat de Monsieur le Conseiller communal Cédric Pillonel du 4 septembre 2014 « Pour la sécurisation de la piste cyclable de l'Avenue des Bains », ainsi que le rapport sur le postulat de Monsieur le Conseiller communal Sylvain Pittet du 8 novembre 2007 « Pour une meilleure accessibilité des vélos au centre-ville ».

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 9 septembre 2019.

Elle était composée de Madame Marisa PARDO et Messieurs Didier FORESTIER, Pascal GAFNER, Martin LOOS, Ervin SHEU, Ramesh VASWANI et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, du Lieutenant-Colonel Pascal PITTET, Commandant de la police NV et de Madame Vesna STANKOVIC, Responsable de la mobilité. La Commission les remercie pour les informations reçues, pour les réponses aux nombreuses questions posées et aussi d'avoir pris note des remarques de détail formulées par les commissaires.

Ce crédit d'investissement permettra de rembourser le crédit accordé par la Municipalité pour l'étude du PDMD, de favoriser des mesures promotionnelles et de services de la mobilité douce et de réaliser 8 mesures infrastructurelles prioritaires.

Le PDMD n'est pas soumis à l'adoption par le Conseil communal en lui-même mais fera partie intégrante du Plan Directeur Communal. Il est un outil de planification de la mobilité douce et a permis de recenser plus de 170 points faibles sur les réseaux cyclables et piétonniers.

Les mesures promotionnelles et de services de la mobilité douce sont à encourager, car d'ici 2030, il est prévu 10'000 habitants et 6'000 postes de travail de plus à Yverdon-les Bains.

Les 8 mesures infrastructurelles prioritaires proposées sont pertinentes et sécuriseront la circulation des cyclistes et les piétons.

La Commission note d'ailleurs que le présent préavis répond aux postulats de Madame et Messieurs les Conseillers Communaux : Laurence BALET, Cédric PILLONEL et Sylvain PITTET. La mesure A - carrefour Orbe-Bouleaux, contribue à remplir les demandes du COSY quant à l'accessibilité d'Yverdon pour les personnes à mobilité réduite. En effet, le Conseil des seniors avait en août 2017 commis un rapport « barrières architecturales », recensant 46 lieux inadaptés dans la Ville. En l'occurrence, le rapport du COSY mentionnait l'absence d'un quelconque passage clouté à l'embranchement Orbe-St-Georges, juste en face de la rue des Bouleaux. Selon les plans du préavis, un passage piéton sera bel et bien aménagé à cet endroit, avec rabaissement du trottoir.

Conclusions :

Compte tenu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous demande d'accepter, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, les articles 1, 2, 3, 4 et 5 du présent préavis.

Yverdon-les-Bains, le 23 septembre 2019



Philippe GRUET
Rapporteur